



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

n° 20241217068 – Délégation de Service Public pour fourrière automobile.

Le mardi 17 décembre 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le jeudi 12 décembre, se sont réunis à la salle Henri Demay du Conseil Municipal.

13 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

4 absents : Jean CLÉMENT ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, Robert JASSEREAU ayant donné procuration à Armel BRIAND, Stéphanie PACHIS, Excusée.

Le Conseil Municipal désigne Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Rappelle que, jusqu'en 2012, la Commune faisait appel ponctuellement à un service de fourrière automobile afin d'enlever les véhicules considérés comme épaves ou bien en stationnement abusif ;

Expose que la Circulaire du Ministère de l'Intérieur n° 1100 du 26 novembre 2012 relative aux modalités de mise en œuvre et de gestion du service public des fourrières automobiles, préconisant la rédaction d'un schéma départemental dont l'objectif est de recenser les autorités locales exerçant la compétence d'autorité de fourrière et d'identifier les prestataires placés sous leur autorité ainsi que les gardiens de fourrière qui ont vocation à intervenir sur le territoire des Communes ;

Précise qu'en l'absence de convention mise en place par une Collectivité, l'Etat est autorisé de fourrière par substitution conformément à l'Article R 325-21 du Code de la Route ;

Propose au Conseil Municipal de faire évoluer la situation en intégrant le schéma départemental des fourrières par l'exercice pour son compte de la compétence fourrière et en confiant la gestion de cette activité à un prestataire par une convention de délégation du service public des fourrières automobiles ;

Rappelle que, par délibération n° 20241217066, le Conseil Municipal a créé une Commission de Délégation de Services Publics ;

Propose d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation en vue de la délégation de gestion de la fourrière automobile considérant que :

- Le concessionnaire sera sélectionné au vue des garanties professionnelles et financières ainsi qu'au vu de sa capacité à assurer la continuité du service public et de l'égalité des usagers devant le service public,
- Les missions du concessionnaire seront principalement d'assurer l'enlèvement, le transport, le gardiennage et la restitution des véhicules mis en fourrière à la demande, soit de l'officier de police judiciaire compétent, soit de l'autorité publique compétente,
- Une publicité préalable sera réalisée conformément aux dispositions de l'Article R 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Présente à l'assemblée un projet de convention dans le cadre du schéma départemental des fourrières ;

Donne connaissance des tarifs maximums des fourrières, conformément à l'arrêté du 20 février 2024 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 modifié fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles (article 1).

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 066-216602300-20241217-20241217068-DE



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
soit 16 voix pour,

Approuve le principe d'une délégation de Service Public pour fourrière automobile ;
Approuve le contenu présenté des caractéristiques des prestations que doit assurer le Délégitaire ;

Approuve le projet de convention présenté ;

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de consultation prévue aux Articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à signer toutes pièces administratives, techniques et financières à intervenir.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Bruno GUÉRIN,

Maire de Vinça.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 066-216602300-20241217-20241217068-DE